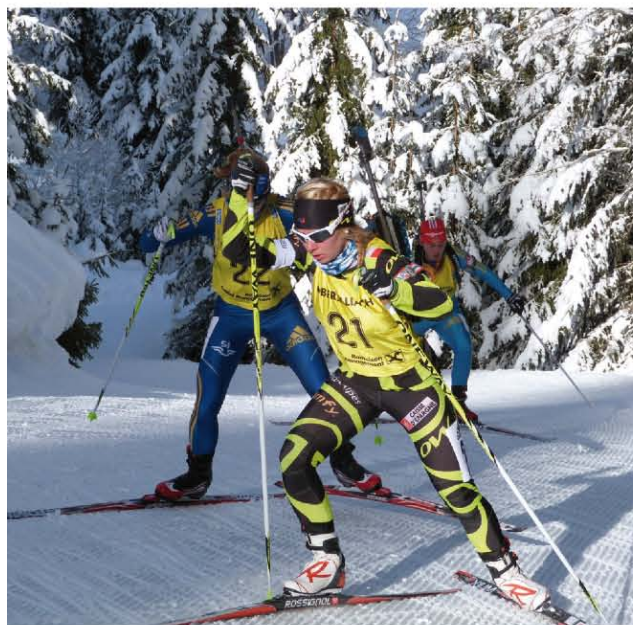


# SPORT ET DIPLÔMES STAPS : DÉPASSER LES CONCURRENCES

Dans un contexte professionnel très réglementé, les STAPS sont un acteur majeur de la formation aux métiers du sport



L'université n'est pas un îlot isolé. Depuis plus de 15 ans, la Conférence des directeurs de STAPS (C3D) travaille à faire reconnaître les compétences des étudiants auprès du mouvement sportif et à favoriser leur insertion professionnelle. Dans le même temps, le champ du sport et de l'animation s'est fortement diversifié (éducation, compétition, haut niveau, mais aussi loisir, développement durable, bien-être, santé...) et l'engouement à son égard s'est renforcé : en 2010<sup>1</sup>, 65 % des personnes de plus de 15 ans déclaraient une pratique hebdomadaire d'activité physique ou sportive.

## Des métiers à l'exercice et à la sécurité réglementés

Le champ des métiers du sport est constitué d'un large panorama de professions auxquelles différents parcours de formation permettent d'accéder. Si les conditions d'exercice définies dans l'article L. 212-1 du code du Sport visent à garantir la sécurité des pratiquants et des tiers, ce champ s'avère complexe et peu homogène. En effet, les niveaux de certifications et la multiplicité des diplômes proposés par plus de 1 000 organismes formateurs et/ou certificateurs ne favorisent pas la lisibilité de chacun d'eux, ni celle des compétences spécifiques attendues

auxquelles pourraient se référer les futurs employeurs. Cette complexité, renforcée par la présence de quatre acteurs majeurs (ministère des Sports, ministère de l'Enseignement supérieur, Partenaires sociaux et Mouvement sportif fédéral), se traduit dans l'énoncé des prérogatives ou des conditions d'exercice<sup>2</sup> attachés à chacun d'entre eux.

Dans ce contexte, la position stratégique prônée par la C3D est de veiller à ce que les diplômes délivrés en STAPS se suffisent à eux-mêmes, c'est-à-dire que leurs titulaires aient acquis les compétences requises à l'exercice des métiers attachés à ces qualifications. Cela ne s'oppose pas, bien au contraire, à la recherche de passerelles voire d'équivalences entre des unités d'enseignement universitaires et diplômes fédéraux pour favoriser d'une part, la flexibilité des cursus et d'autre part, l'actualisation des compétences dans la perspective d'une formation tout au long de la vie.

## Les diplômes STAPS dans l'architecture complexe des métiers du sport

Les diplômes STAPS font l'objet d'une reconnaissance dans le champ du sport depuis 2003. Ces diplômes, aujourd'hui déclinés en mention, parcours-type et supplément au diplôme, sont parfaitement positionnés : le DEUST est une formation de niveau 3 (bac+2), la licence de niveau 2 (bac+3), le master (bac+5) et le doctorat (bac+8) de niveau 1. À titre de comparaison, le brevet professionnel (BPJEPS) et le diplôme d'Etat de la jeunesse et de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) délivrés par le ministère des Sports sont respectivement positionnés aux niveaux 4 et 3.

## L'exemple du parcours licence *Entraînement sportif*

Au sein du cursus universitaire STAPS, l'*Entraînement sportif* (ES) est un des parcours historiques de formation avec celui *Éducation et motricité* qui prépare au métier d'enseignant d'EPS.

Le titulaire de la licence STAPS parcours ES a vocation à encadrer en autonomie différents publics à des fins d'amélioration de la performance sportive ou de développement personnel<sup>3</sup>. Un « supplément au diplôme » est nécessaire pour valider les compétences du titulaire et lui

## Les 34 activités physiques et sportives...

pour lesquelles une carte professionnelle peut être obtenue, sur la base des informations spécifiées dans le supplément au diplôme de Licence STAPS parcours *Entraînement sportif*.

- Athlétisme (course, saut, lancer)
  - Aviron
  - Badminton
  - Baseball
  - Basket-ball
  - BMX
  - Boxe anglaise
  - Boxe française
  - Canoë-kayak
  - Course d'orientation
  - Cyclisme sur piste
  - Cyclisme sur route
  - Escalade
  - Escrime
  - Fitness
  - Football
  - Gymnastique (masculine, féminine, rythmique, trampoline, tumbling, aérobic)
  - Haltérophilie, musculation, force athlétique
  - Handball
  - Judo
  - Karaté
  - Lutte
  - Natation
  - Patinage artistique
  - Pelote basque
  - Rugby
  - Taekwondo
  - Tennis
  - Tennis de table
  - Tir à l'arc
  - Triathlon
  - Voile
  - Volley-ball
  - Vélo tout terrain
- Liste au 5/12/2015, actualisation sur <https://c3d-staps.fr>

permettre d'obtenir la carte professionnelle obligatoire pour exercer contre rémunération dans l'une des 34 activités physiques et sportives<sup>4</sup>, liste revue périodiquement en lien avec la branche sport (encadré 1).

Durant leurs cursus, les étudiants sont formés au face-à-face pédagogique auprès de différents publics lors de stages réalisés en milieu professionnel. Ces stages, effectués sous la codirection d'éducateurs

sportifs, contribuent au développement des structures qui les accueillent et à l'activité des associations sportives locales. L'adéquation entre les compétences acquises dans les formations STAPS et les attendus du mouvement sportif pour ces métiers de l'encadrement fait également et régulièrement l'objet d'une évaluation par le ministère de l'Enseignement supérieur. La C3D STAPS s'est engagée dans une démarche qualité<sup>5</sup> en définissant un cahier des charges détaillant les conditions requises pour que les UFR STAPS proposent une spécialité sportive donnant accès à la carte professionnelle (encadré 2). Cette exigence qualitative s'accompagne d'une démarche de rapprochement avec les fédérations sportives à travers l'élaboration de conventions de partenariat. L'objectif est de proposer un accord-cadre national qui puisse être décliné localement (UFR STAPS et organisation fédérale de proximité telle que Ligue régionale, Comité départemental voire club formateur) en respectant un cahier des charges précis. Cette démarche est formalisée avec 8 fédérations (badminton, course d'orientation, gymnastique, judo, karaté, natation)<sup>6</sup>.

## Répondre aux défis de demain

Habitues à innover par leurs capacités à créer rapidement de nouveaux diplômes ou certificats répondant aux exigences et besoins en constante évolution (diplômes universitaires, formations courtes ou à distance, etc.), les structures STAPS sont positionnées pour répondre aux enjeux des métiers émergents (préparateur physique, sport-santé, analyste sportif...). L'implication de la C3D au sein des instances nationales de concertation regroupant les représentants des différents acteurs du sport et de l'animation permet de veiller à l'adaptation des contenus de formation, dans la perspective d'une identification et d'une définition des blocs de compétences à maîtriser. Cette démarche nécessite des synergies régionales et locales, s'appuyant sur les relations déjà



### Les 9 conditions requises pour que les UFR STAPS proposent une spécialité sportive donnant accès à la carte professionnelle

1. Des ressources humaines en interne autour des options sportives proposées.
2. La participation aux enseignements d'enseignants-chercheurs spécialistes de l'exercice, de l'entraînement sportif et/ou de la préparation physique, mentale et nutritionnelle.
3. La participation aux enseignements de cadres de la fédération, de la ligue ou du monde professionnel.
4. La participation des cadres de la fédération, de la ligue et du monde professionnel aux conseils de perfectionnement et à l'évaluation des étudiants.
5. Des possibilités d'accueil des étudiants en stage dans un environnement proche de la structure.
6. La délivrance du supplément au diplôme, soumis à la validation d'un niveau de pratique minimal.
7. La prise en compte des possibilités d'insertion professionnelle et/ou de poursuite d'étude.
8. Lieux de stages validés en commun par l'université et/ou la ligue (ou la fédération ou le monde professionnel).
9. L'engagement à ne pas faire de double certification d'État.

fortes (par exemple entre les UFR STAPS et les CREPS) pour fédérer les acteurs de la formation face aux réalités actuelles : réduire l'échec en 1<sup>re</sup> année universitaire, renforcer les double-projets de sportifs de haut niveau, mutualiser les installations, s'engager collégialement dans des appels à projets, répondre au défi de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en France en 2024... Pour cela,

bien implantées sur l'ensemble du territoire, les composantes STAPS offrent une plus-value en termes de ressources technologiques et humaines, de formation par la recherche et d'outils d'analyse de la performance dont le mouvement sportif ne peut plus aujourd'hui se priver.

**Lionel Crognier,**

Directeur de l'UFR STAPS de Dijon-Le Creusot,  
Membre du conseil d'administration de la C3D.

**Arnaud Jaillet,**

Ancien directeur de l'UFR STAPS d'Amiens,  
Chargé de mission C3D.

**Aurélien Pichon,**

Directeur de l'UFR STAPS de Poitiers,  
Vice-président de la C3D.



1. Enquête sur la pratique physique et sportive. CNDS. Direction des Sports. INSEP. MEOS (2010).

2. Lire par exemple : *Les diplômes des activités physiques et sportives. Cadre Institutionnel, juridique et exercice professionnel*. Sous la direction de C. Martin-Krumm (2016). Dunod.

3. Référentiel des compétences professionnelles de la Licence STAPS (2012) sur <https://c3d-staps.fr>.

4. Liste actualisée au 5/12/2015.

5. Séminaires de Marseille (2012) et Toulon (2016), comptes-rendus consultables sur <https://c3d-staps.fr>.

6. Conventions consultables sur <https://c3d-staps.fr/espace-pedagogique/conventions>.